



COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant délibéré : 15

Séance à 19h00

Sous la présidence de Mme Régine BROUARD, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Mourmelon-Le-Petit, régulièrement convoqué le 08 septembre 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de Mme Régine BROUARD, Maire.

Présents : M. Christian HAAS - Mme Marie-Claude SIMON – Mme Caroline LEGROS GOMES SILVA – M. Reynald DEVYNCK – M. Grégory HELLEBUYCK – Mme Aline SIMON – Mme Amélie ALAIME – M. Marc DAUPHIN – M. Cédric CHEVALIER – M. Hervé WEBER.

Absents excusés : M. Thierry BALLOIR ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude SIMON – Mme Nathalie COULON ayant donné pouvoir à Mme Aline SIMON – M. Philippe FILIPIAK ayant donné pouvoir à Mme Anne LOUIS.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Grégory HELLEBUYCK en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-69 : Acquisition par le budget principal d'un terrain appartenant au budget annexe du lotissement Pomme d'Or

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le budget annexe « Lotissement Pomme d'Or » a été créé afin d'assurer le suivi financier et comptable de l'opération de lotissement.

Dans le cadre de cette opération, quatre terrains avaient été prévus à la vente.

À ce jour, trois terrains ont été vendus. La commune ayant décidé de conserver le quatrième terrain, il convient de procéder à son transfert du budget annexe « Lotissement Pomme d'Or » vers le budget principal de la commune.

Le terrain concerné, destiné initialement à la vente au prix de 50 000,00 €, est cadastré :

- **Section : AB**
- **Parcelles n° : 238 et 239**
- **Superficie : 497 + 3 = 500 m²**

Afin de permettre la clôture du budget annexe « Lotissement Pomme d'Or », Madame le Maire propose que le budget principal de la commune acquière ce terrain pour un montant de 50 000,00 €.

Cette acquisition permettra l'intégration du terrain dans le patrimoine du budget principal et la réalisation des opérations nécessaires à la clôture du budget annexe « Lotissement Pomme d'Or ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver l'acquisition par le budget principal de la commune du terrain cadastré section AB, parcelles n° 238 et 239, d'une superficie totale de 500 m², actuellement inscrit au budget annexe « Lotissement Pomme d'Or ».

Article 2 :

De fixer le montant de cette acquisition à 50 000,00 € (cinquante mille euros), correspondant au prix de vente initialement fixé pour ce terrain.

Article 3 :

De prévoir les crédits nécessaires au budget principal de la commune pour procéder à cette acquisition.

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables afférentes.

Article 5 :

De procéder aux écritures comptables nécessaires au transfert du terrain du budget annexe « Lotissement Pomme d'Or » vers le budget principal, en lien avec le comptable public.

Fait à MOURMELON LE PETIT 15 SEPTEMBRE 2026

Le Maire
Régine BROUARD

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 15 SEPTEMBRE 2026
Et de la publication, 15 SEPTEMBRE 2026
Le Maire
Régine BROUARD

